



Le Conseil du CPME réuni à Ljubljana, Slovénie, le 15 mars 2008, a adopté le document suivant: "**Engagements du CPME au Forum Alcool et Santé de L'UE**" (referring to CPME 2008/055 EN)

Déclaration – engagements du CPME au Forum Alcool et Santé de l'UE

Le CPME reconnaît que les engagements devraient pouvoir mesurer et atteindre une réduction mesurable dans la réduction des dommages liés à l'alcool.

Le sous comité recommande que les engagements suivants soient, à ce stade, soumis au Forum :

- 1 Engagements des cliniciens dans le conseil direct aux patients, en utilisant la technique des questionnaires d'intervention rapide et ciblée. Ceux-ci devraient d'abord être réalisés dans le contexte d'une aide primaire, de traitement d'urgence et de la médecine du travail.
- 2 Le lobby des associations médicales visant à soutenir les politiques pour augmenter les taxes sur les boissons alcoolisées
- 3 La communication d'informations sur les dommages liés à l'alcool et afficher, sur les sites internet des associations médicales, des messages expliquant comment boire intelligemment.

Le prochain sous comité va se concentrer sur les méthodes détaillées d'évaluation et de mesurage nécessaires pour démontrer le bénéfice de ces recommandations.